

CHARTRE DES DROITS DES PERSONNES EN GESTALT-THÉRAPIE

Année 2026

1 Droit à la dignité et au respect

Toute personne en Gestalt-thérapie a droit au respect, à la dignité et à l'intégrité de sa personne physique et psychique, sans aucune forme de discrimination.

2 Droit au libre choix

La personne est libre de choisir sa méthode thérapeutique et sa ou son thérapeute. Toute démarche thérapeutique repose sur le consentement libre et éclairé de la personne, qui peut à tout moment refuser ou interrompre toute proposition, séance ou expérimentation.

3 Droit à l'information

La personne doit recevoir une information claire et transparente concernant :

- les méthodes utilisées,
- la qualification et la formation de la ou du thérapeute,
- son adhésion à une organisation professionnelle chargée de la régulation de la profession.

4 Conditions de la thérapie

Avant tout engagement, les conditions de la thérapie sont précisées :

- modalités de travail (verbale, émotionnelle, corporelle...),
- durée et fréquence des séances,
- honoraires et modalités de prise en charge par les organismes ou les mutuelles,
- dispositions relatives aux annulations, absences et interruptions.

5 Droit à la confidentialité

La ou le thérapeute s'engage à respecter la confidentialité de tout ce qui lui est confié en séance. Celle-ci ne peut être levée que dans des circonstances exceptionnelles prévues par la loi, notamment en cas de mise en danger de la personne ou d'autrui.

6 Engagement déontologique de la ou du thérapeute

La ou le thérapeute respecte le code de déontologie de l'organisation professionnelle dont elle ou il est membre. Ce code est disponible sur simple demande.

La ou le thérapeute assume pleinement sa responsabilité et s'interdit tout abus, notamment à des fins personnelles, politiques, économiques ou sexuelles.

7 Procédure de recours

En cas de plainte ou de réclamation, la personne en Gestalt-thérapie peut saisir l'organisation professionnelle dont la ou le thérapeute est membre ou s'adresser à la justice.



Soutenue par les organisations professionnelles de la Gestalt-thérapie